

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

PROCÈS VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

BEC BILBAO, 18 avril 2013

09h00 – 11h00

Président: Bertie Armstrong

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Accueil

Bertie Armstrong, le président du CCREOS, a accueilli les membres, les représentants de la Commission et les observateurs à la réunion.

La liste complète des participants et des organisations qu'ils représentent est détaillée en annexe I.

Le président a demandé aux participants de se présenter et d'indiquer leur statut ainsi que leur affiliation, car compte tenu de l'ordre du jour, un quorum de membres serait nécessaire à des fins de prise de décision.

Le secrétariat a noté que le quorum de membres du comité exécutif nécessaire était présent.

- Excuses : Des excuses ont été reçues de la part de Iwan Ball (WWF-UK), Victoria Beaz (EBCD), Kara Brydson (RSPB Birdlife) et Anne-Marie Kats (AIPCE-CEP).
- Adoption de l'ordre du jour : L'ordre du jour a été adopté avec un léger changement proposé par le président. Ce changement prévoyait qu'on concentre l'essentiel des discussions aux points 5 et 6 de l'ordre du jour, et que le point relatif à la pêche hauturière soit traité au point 2. Le changement a été accepté.
- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Paris, 31 janvier 2013): Le procès-verbal a été jugé être le compte-rendu exact de la réunion et a été adopté officiellement sans commentaire ou modification.

2. Présentation de recommandations des groupes de travail sous-régionaux

Il a été demandé au comité exécutif d'adopter les recommandations suivantes des groupes de travail sous-régionaux :

GT 1 – OUEST DE L'ECOSSE et PARAGES OUEST

Présidente : Jane Sandell
Rapporteur suppléant : Debbie Crockard

ZONES MARITIMES PROTÉGÉES EN ECOSSE-RU

- Le CCREOS va continuer de participer activement à la procédure écossaise de ZMP. Le CCREOS va faciliter la pre-consultation pour les membres qui ont une présence ou un intérêt spécifiques dans les sites où le JNCC propose des options de gestion spécifiques. Si ses membres le lui demandent, le GT1 du CCREOS préparera une réponse à la consultation site par site.
- Le CCREOS va développer une stratégie pour encourager officiellement la coordination et la communication entre les états membres concernés, sur les zones maritimes protégées.

GESTION DES PECHEES PROFONDES

- Le CCREOS va soutenir et participer officiellement à l'organisation d'un atelier inter CCR sur la pêche hauturière à Edimbourg les 15 et 16 mai avec le LDRAC et le SWWRAC. Le CCREOS va également participer activement en fournissant des participants et des conférenciers. Le comité exécutif va devoir prendre une décision sur les présentateurs/conférenciers qui vont représenter le CCR à cette manifestation.
- Les membres clés concernés de l'industrie vont communiquer avec les organisateurs (secrétariats du LDRAC et du CCREOS) et fournir le(s) nom(s) des personnes désignées qui donneront des présentations au nom de l'industrie. Ceci doit être fait avant la réunion afin que les détails soient inclus au programme final.
- Le CCREOS va soumettre un courrier à la CE pour qu'il soit demandé au CSTEP de revoir l'évaluation d'impact qui apporte des éléments à la proposition de règlement de la CE. Une étude détaillée de l'impact de différents engins de pêche (incluant la pêche à la palangre) dans les habitats d'eau profonde sera aussi demandée.

EXAMEN DU PLAN DE GESTION DU CABILLAUD EN VIa

- Le CCREOS va demander aux scientifiques responsables de Marine Ecosse (RU) et du Marine Institute (Irlande) de fournir des points de référence de la mortalité par pêche et de s'attaquer aux problèmes relatifs à l'insuffisance de données.
- Le secrétariat va refaire circuler le rapport du CEFAS-NFFO York sur la pêche pleinement documentée; et va envoyer un rappel demandant aux membres concernés du groupe de discussion pour le cabillaud de faire un rapport sur les activités de pêche (c.-à-d. données géographiques et VMS) de chaque flottille nationale concernée qui pêche dans la zone VIa – France, Belgique, Irlande, RU et Espagne. Un délai provisoire de 2 semaines sera donné.

MESURES TECHNIQUES

- Roy Griffin confirmera avec ses collègues de la DG MARE, et donnera plus d'information sur la procédure légale pour réviser le règlement CE 850/1998 ; il clarifiera aussi le procédure pour informer la mise en implémentation d'un nouvel règlement cadre de mesures techniques après la réforme de la PCP et ses liens avec des réquisits de l'obligation de débarquement/ interdiction des rejets. Toute incompatibilité possible avec les MTC en vigueur seront traitées et résolues par le règlement « Omnibus ». Le règlement Omnibus introduira des changements dans les normes existantes de composition de captures pour enlever l'obligation de rejets visant à avoir des pourcentages fixés de captures.
- Le CCREOS suivra attentivement les développements en vue de préparer une réponse à un futur document de consultation de la Commission.

INSUFFISANCES DE DONNEES

- Le secrétariat du CCREOS va mettre en place une procédure qui assure la participation des délégués du CCREOS aux futurs ateliers benchmark pertinents.
- Les coordinateurs de données désignés du CCREOS doivent poursuivre le travail entre les réunions des groupes de travail.
- Il a été demandé au secrétariat du CCREOS de fournir un mécanisme structuré visant à réduire les répétitions et les convergences entre les groupes de travail et les groupes de discussion.
- Barrie Deas va rédiger au nom du CCREOS un courrier formel à JJ Maguire, le président du CIEM, visant à communiquer que les mesures nécessaires ont été prises pour éviter toute future absence des délégués du CCREOS aux ateliers benchmark du CIEM pertinents (tels que WKROUND). Le comité exécutif prendra la décision ultime eu égard à la sélection des représentants à chacune de ces réunions.

GT 2 – OUEST DE L'IRLANDE et MER CELTIQUE

Président suppléant : André Gueguen

Rapporteur: Paul Trebilcock

FILETS MAILLANTS D'EAU PROFONDE

- Juan Carlos Corrás va soumettre une proposition écrite demandant une augmentation à 800 mètres de profondeur limite pour la pêche au filet maillant du merlu et de la lotte. La proposition expliquera l'argumentaire de cette demande et mettra en place un lien avec les discussions en cours sur la révision du régime d'accès et des mesures de gestion de la pêche hauturière.

GESTION DE LA LANGOUSTINE EN PORCUPINE (FU16)

- Le secrétariat va faire circuler les rapports officiels du CIEM et les conclusions du WKNEP et la recommandation du CSTEP sur la révision de la fermeture et des sous-TAC particuliers, une fois qu'ils auront été publiés et que le CIEM aura donné son autorisation.

- Une fois que la recommandation du CSTEP sera disponible, le GT2 reprendra le travail en vue de formuler des propositions relatives aux mesures de gestion pour 2013-14
- Attendre la réponse de la Commission eu égard à la demande au CIEM d'envisager le changement de l'échéance de la recommandation pour la langoustine VII de juin à septembre chaque année.

MERLU, LOTTE et CARDINE FRANCHE

- Le groupe de discussion du CCREOS va recevoir la tâche de poursuivre le travail visant à améliorer les connaissances et à atténuer les insuffisances de données pour ces stocks.

MER CELTIQUE

- Le groupe de discussion du CCREOS va travailler pour actualiser le cadre et les objectifs d'un PGPA pour la zone VII_{fg}. Il va également mettre au point un certain nombre de mesures de mise en oeuvre pour rendre ce plan opérationnel.

STOCKS DONT LES DONNÉES SONT INSUFFISANTES

Le CCREOS va poursuivre le travail accompli à ce jour et s'assurer que les coordinateurs de données offrent un feedback régulier lors des réunions des GT, oralement et par écrit, et contribuer dans la mesure du possible. Le secrétariat va renvoyer un rappel et produire un tableau récapitulatif de la situation actuelle ainsi que du travail futur à réaliser.

ACTIONS EN COURS D'ACHEVEMENT SUITE À LA REUNION PRECEDENTE DU GT2 EN JANVIER

POSSIBILITÉS DE PÊCHE POUR 2013

- Paul Trebilcock et Sean O'Donoghue vont rédiger un courrier demandant une révision en cours d'année du TAC pour l'églefin de VII_{fg}. Ce courrier sera soumis au comité exécutif par procédure rapide (c.-à-d. 1 semaine) en vue de son adoption et s'il est accepté il sera ensuite envoyé à la Commission européenne dans les plus brefs délais.
- Le CCREOS va demander que ce courrier soit d'abord transmis au CIEM avant le début du GT du CIEM sur l'écosystème de la mer celtique (GTCSE), qui aura lieu en mai 2013.

REGLES DE MARQUAGE DES ENGINES

- Le CCREOS va écrire à la Commission pour demander un réexamen de l'interprétation des règles de la Commission relatives au marquage des engins, comme indiqué dans la réponse à plusieurs courriers soumis par le CCREOS à ce sujet. Le courrier inclura des commentaires spécifiques sur l'aspect pratique de la façon dont ces règles affectent les activités de pêche et les opérations concernées, d'après l'expérience des pêcheurs au filets maillants espagnols et français.

MESURES TECHNIQUES – TAILLE DE MAILLAGE ET COMPOSITION DU FILET

- Hugo González, Jesús Lourido et Juan Carlos Corrás vont préparer ensemble un courrier remettant en question l'interprétation de la Commission des dispositions pertinentes contenues dans les règlements CE 494/2002 (relatif à la composition des filets et au pourcentage des captures de merlu conservé à bord) et 517/2008 (mesures des tailles de maillage). Le courrier va illustrer et donner des exemples des difficultés d'ordre pratique rencontrées dans la mise en œuvre des règlements.

GT 3 – MANCHE

Président: Daniel Lefèvre
Rapporteur: Jim Portus

CABILLAUD DE MANCHE ORIENTALE

- Le CCREOS va suivre étroitement les futures évolutions du plan de gestion du cabillaud; et prendre note des amendements et de toute nouvelle interprétation (amélioration de la mise en oeuvre) du règlement en vigueur relatif au plan de gestion du cabillaud.
- Le CCREOS enverra une note et/ou une recommandation à la Commission, insistant sur le fait que bien que la Manche orientale soit biologiquement reliée à la mer du Nord, il est recommandé qu'un cadre de gestion séparé de la pêche mixte soit mis au point pour VIII (incluant les MTC) à des fins de gestion.

PROJET ACRUNET – GESTION DU TOURTEAU

- Le CCREOS a déjà apporté son soutien au travail accompli dans le cadre de ce projet et va maintenir les liens de communication avec les coordinateurs du projet ACRUNET via le secrétariat et les groupes de travail pour garantir un feedback régulier.
- Le CCREOS pourrait envoyer un courrier à la DG MARE précisant le soutien et soulignant l'importance de ce projet Interreg, si les coordinateurs du projet le lui demandent.

BAR

- La Commission informera le CCREOS des conclusions d'une réunion d'experts (composée de représentants et de scientifiques des états membres) qui devrait avoir lieu en mai 2013.
- Le CCREOS traitera en priorité toute consultation ou question soulevées par la Commission et/ou États membres à ce sujet.

GESTION DE LA COQUILLE SAINT JACQUES EN MANCHE

- Les représentants de l'industrie de la pêche en France et au Royaume-Uni vont informer les membres du GT3, via le secrétariat, des conclusions de la réunion trilatérale RU-IRL-FR des 13 et 14 mai à Portsmouth.

Cette réunion a pour objectif d'envisager une approche commune de la gestion de la coquille saint Jacques en Manche – c.-à-d. négociations ou accord à l'amiable entre professionnels sur le transfert de kilowatts/jour en échange de zones de fermeture annuelle.

- Le secrétariat du CCREOS va transmettre aux membres du GT3 une proposition présentée par l'industrie britannique de la coquille Saint-Jacques.

AIRES MARINES DE CONSERVATION DANS LES EAUX BRITANNIQUES

- Une autre organisation française, le CRPMEM-Basse Normandie, ou le CCREOS, soumettra une demande au JNCC visant à exclure deux îles (*Aurélie* et *Garnesse*) de sa carte des sites candidats. Ces îles ont été placées dans la Manche Anglo-Normande sur la carte, cependant, elles sont dans les eaux territoriales françaises et dépendent en conséquence de la juridiction nationale du Royaume-Uni.

GT 4 – MER D'IRLANDE

Président: Alan McCulla

Rapporteur: John Crudden

MESURES DE GESTION DU CABILLAUD et DE LA SOLE POUR LA MER D'IRLANDE

- Le CCREOS va demander à la Commission où en est sa demande au CIEM d'audit des stocks de cabillaud et de sole en ce qui concerne les évaluations et les incertitudes.
- Les instituts scientifiques de république d'Irlande (Marine Institute) et d'Irlande du Nord (AFBI) vont aider le CCREOS à mettre au point une proposition commune pour la sole VIIa et le cabillaud VIIa. Un document de position devrait être publié et présenté à la Commission avant l'été 2013.

PROJET BELGE PECHE-SCIENCE SUR LA SOLE VIIa

- Le GT4 va fournir des commentaires et un feedback à la proposition de projet devant être soumise par ILVO à la Commission en vue d'augmenter le financement /quotas pour poursuivre ce travail.
- Le CCREOS va fournir des informations supplémentaires sur la Sole VIIa qui sont disponibles en Irlande et au RU dans les temps afin de permettre au GT du CIEM de les examiner en mai 2013.

GRUPE DE DISCUSSION MER D'IRLANDE POUR DEVELOPPER UN PGPA

- Une réunion de groupe de discussion aura lieu à Dublin pour adopter une stratégie à long terme pour une pêche démersale mixte en mer d'Irlande. La réunion sera accueillie par le BIM et aura lieu fin mai /mi-juin 2013. La date de la réunion devrait être fixée à un moment opportun afin de garantir la participation des scientifiques clés, des 3 administrations nationales (RU, IRL et BE) et des membres, qui étudieront ensemble la gestion intégrée de 3 pêcheries: sole BE, cabillaud RU, et langoustine IRL.

- Alan McCulla et Sean O'Donoghue se chargeront des préparatifs et rédigeront les termes de référence, fixeront les objectifs de la réunion ainsi que les points à l'ordre du jour.

FERMETURES VOLONTAIRES POUR LES RAIES EN MER D'IRLANDE

- Eibhlín O'Sullivan et Alan McCulla vont rédiger un courrier exprimant que le CCREOS souhaite voir dès que possible, une demande de recommandation CE auprès du CSTEP incluant une évaluation de l'efficacité de la fermeture volontaire proposée par le CCREOS en décembre 2012. Eu égard à la reconstitution des stocks de raies, une question d'ordre plus général sera posée en ce qui concerne l'efficacité des fermetures en opposition ou en complément de la gestion des stocks par les TAC.

Commentaires du comité exécutif sur les actions :

- Atelier eau profonde : Les membres du comité exécutif ont nommé Bertie Armstrong pour présenter le document de discussion Inter CCR sur les pêcheries hauturières; et Alexandre Rodriguez du secrétariat pour être rapporteur d'une des séances/tables rondes.
- Stocks dont les données sont insuffisantes : Sean O'Donoghue a demandé qu'un/des représentant/s du CCREOS soit nommé(s) pour contrôler le travail et participer aux groupes de rédaction consultatifs du CIEM (ADG) qui concernent les stocks démersaux dans les zones VI et VII.
Il a été convenu par les membres qu'une méthodologie et une procédure précises sont nécessaires pour coordonner la participation des délégués du CCREOS aux BWK et aux ADG. Le comité exécutif décidera qui va participer, où et avec quelle urgence les décisions doivent être prises, le président.

Un groupe permanent pourrait être mis en place, composé d'un petit groupe de personnes (4-5) enthousiastes et volontaires pour participer à ces réunions, et connaissant parfaitement les questions scientifiques et techniques dont il est question.

DECISION: Le comité exécutif du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales a adopté les recommandations des quatre groupes de travail à l'unanimité.

3. Rapport du président sur la représentation du CCREOS au premier trimestre 2013

3.1. Réunion des présidents et vice-présidents Inter CCR (Bruxelles, 28 février 2013)

Lors d'une précédente réunion du comité exécutif, il a été convenu que les présidents et/ou vice-présidents du CCREOS participeraient à ces réunions mais ne recevraient pas de mandat pour prendre des décisions au nom du CCREOS. Le rôle du président du CCREOS se limiterait à un échange d'opinions avec les autres présidents, et la présentation des positions existantes et convenues du CCREOS eu égard aux questions de politique. Le président a précisé que ces réunions vont continuer d'être informelles et n'auront lieu que lorsque cela conviendra et sera abordable pour les personnes impliquées, par ex. préparer une réunion de coordination entre les CCR et la Commission à Bruxelles avec des thèmes tels que le rôle, le fonctionnement, la composition et le financement des CCR.

Le procès-verbal de la réunion peut être consulté sur le site web du CCREOS¹.

3.2. Réunion de coordination entre la DG MARE et les CCR (Bruxelles, 1^{er} mars 2013)

Le CCREOS a participé à cette réunion de coordination ordinaire avec une délégation composée de trois représentants désignés (Bertie Armstrong, Jacques Pichon et Barrie Deas) plus deux membres du secrétariat (Conor Nolan et Alexandre Rodríguez).

La réunion a été présidée par Lowri Evans et Ernesto Penas, structurée en deux points principaux à l'ordre du jour et divisée en deux séances (matin et après-midi): 1. Participation des CCR à la préparation des mesures techniques de conservation (dans l'obligation de débarquement et la régionalisation); et 2. Le futur rôle, composition et fonctionnement des futurs conseils consultatifs au sein de la réforme de la PCP.

Un résumé des présentations de la Commission et des discussions avec les CCR peut être consulté sur le site web du CCREOS².

¹ www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Report_InterRAC_Chair_Mtg_Brussels_280213.pdf

²

www.nwwrac.org/admin/publication/upload/MINUTES_Coordination_Mtg_DG_MARE_RACs_1March2013_EN.pdf

3.3. Communication du CCREOS avec les états membres et le parlement européen sur la réforme de la PCP – futur rôle des conseils consultatifs et régionalisation

Le président et le secrétariat ont informé les membres que lors de la réunion de coordination entre la DG Mare et les CCR, DG Evans a recommandé aux CCR de contacter rapidement les états membres et le parlement européen afin de renseigner les discussions “trilogues” en cours relatives à la procédure de réforme de la PCP, en particulier en ce qui concerne la régionalisation de la prise de décision et le futur rôle des CCR.

En réaction à ceci, le 15 mars, le CCREOS a soumis un courrier adressé aux représentants de ses six états membres (France, Espagne, RU, Irlande, Belgique et Pays-Bas) et aux membres du comité de la pêche du PE, leur rappelant les dernières recommandations (opinions) délivrées au cours du dernier trimestre 2012. Le courrier contenait également l’offre du CCREOS de présenter ses opinions aux réunions du Conseil/Parlement devant avoir lieu au cours de la présidence irlandaise de l’UE (fin du mandat : 30 juin 2013).

Une copie de ce courrier peut être consultée sur le site web du CCREOS³

3.4. Questions administratives et financières des secrétariats Inter CCR

Le secrétariat du CCREOS a servi de principal coordinateur d’un courrier commun des CCR sur le fonctionnement des conseils consultatifs régionaux au sein de la politique commune de la pêche actuelle.

Le courrier est le résultat de discussions qui ont eu lieu entre les 7 secrétariats des CCR sur une période de 6 mois, et aborde les questions en cours (telles que : la planification pluriannuelle du travail, la collaboration avec les scientifiques, la participation aux projets de l’UE, entre autres) qui ont été indiquées dans les échanges de correspondance précédents avec la Commission en 2012. Le courrier inclut des exemples de « bonne pratique » d’initiatives prises par plusieurs CCR ainsi qu’un certain nombre de recommandations pour améliorer le fonctionnement et l’efficacité des CCR à court terme.

Le courrier auquel il est fait référence a fait l’objet de discussions approfondies et après plusieurs versions, une formulation commune a été convenue par les secrétariats des 7 CCR et adoptée par ses présidents respectifs. Il a été envoyé aux services de la DG MARE, daté du 15 avril 2013.

Le courrier peut être trouvé dans la section publications du site web du CCREOS⁴.

³

www.nwwrac.org/admin/publication/upload/NWWRAC_Letter_MS_EP_PECH_CFP_Reform_Role_ACs_Region_alisation_15March2013_EN.pdf

⁴ www.nwwrac.org/admin/publication/upload/InterRAC_Letter_Functioning_RACs_15April2013_FINAL.pdf

3.5. Décision de retrait du WWF UK

Le président a transmis un message que le secrétariat a reçu de la part de Iwan Ball, eu égard à une décision prise par le World Wildlife Fund (WWF) UK de se retirer d'un certain nombre d'organisations de pêche, incluant les CCR pour la mer du Nord et pour les Eaux Occidentales Septentrionales. Ce retrait fait suite à une importante restructuration au sein du WWF en raison de coupures budgétaires et de personnel dans le domaine de la gestion de la pêche en Europe. Le Dr. Ball a informé le secrétariat que le WWF étudie actuellement les options avec son réseau européen en vue de poursuivre sa représentation au sein des deux CCR. Le résultat demeure incertain.

Le secrétariat a noté que le WWF UK enverra aux membres du CCREOS un courrier expliquant les raisons de ce retrait une fois qu'une décision aura été prise officiellement. Entretemps, le WWF UK demeurera membre du CCREOS jusqu'à la fin de l'exercice en cours, c.-à-d. le 30 septembre 2013.

3.6. Atelier inter CCR sur la pêche hauturière (Edimbourg, 15-16 mai 2013)

Suite à un accord relatif à la participation du CCREOS en qualité de co-organisateur avec le CCR longue distance et eaux occidentales sud, et la participation des membres du CCREOS à l'atelier eau profonde à Edimbourg (15-16 mai) –voir point 2 ci-dessus-, certains membres ont fait les commentaires suivants:

Barrie Deas a précisé que le rôle des CCR vise à offrir des recommandations à la Commission et aux états membres. Nous devons revoir la contribution, adopter des contrôles de qualité visant à améliorer les recommandations car cela sera très important pour la réputation et la crédibilité des CCR et pour acquérir davantage de responsabilités dans le cadre de la réforme de la PCP. M. Deas a suggéré que si les finances le permettent, le CCREOS pourrait étudier la possibilité d'engager un consultant ou un réviseur externe pour effectuer une étude détaillée de la façon dont les groupes de travail des CCR fonctionnent, ainsi que la procédure pour produire des recommandations (qualité des recommandations).

Bertie Armstrong et Víctor Badiola ont mentionné une étude récente demandée par le CCR pour les eaux occidentales sud sur l'étude de son propre fonctionnement. Cette étude a été réalisée par Pascale Baelde en 2011, et une présentation avait été faite à la réunion du comité exécutif du CCREOS en février 2012⁵. M. Armstrong et M. Badiola ont convenu que ce serait une bonne idée de rechercher des synergies, et d'identifier où ont lieu les « étranglements » afin d'améliorer la collaboration dans les groupes de travail du CCREOS.

⁵ http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/PA_RAC_Consultation_Feb%202012_PB_EN.pdf

4. Mise à jour du programme de travail et des consultations de la Commission ; et

5. Echange d'opinions sur les priorités de travail du CCREOS pour le second trimestre 2013

Le représentant de la DG MARE, Laurent Markovic, a souligné trois zones de travail prioritaire pour la Commission en termes de propositions législatives et non législatives, prévues pour le reste de 2013, qui pourraient intéresser le CCREOS :

- Communication CE sur le plan d'action pour une stratégie Atlantique– aménagement de l'espace maritime.
- Communication sur les possibilités de pêche – « déclaration de politique »
- Un soit disant “ *Règlement Omnibus* ” pour modifier toutes les dispositions et éliminer tous les obstacles pour une mise en œuvre efficace de l'obligation de débarquement.

Plusieurs membres ont fait des commentaires sur les domaines suivants :

- Mesures techniques et plans de rejet par pêcherie : la mise en œuvre efficace de l'obligation de débarquement ne sera pas appliquée aux stocks démersaux du CCREOS avant le 1/1/2016. En conséquence, il reste le temps de travailler sur un plan régional.
- Plan de gestion pour les stocks de mer celtique : Le CCREOS doit encore progresser dans ce domaine en 2013, mais il doit également pouvoir étudier les actions à court terme telles que demander une augmentation du TAC actuel pour l'églefin en mer celtique afin de réduire les rejets.
- PGPA pour la pêche démersale mixte du cabillaud en Vla: Un plan de gestion n'aura aucune valeur tant que les scientifiques n'auront pas résolu les questions d'évaluation et de rejets.
- Insuffisances de données: La préparation des données et la procédure de benchmarking sont essentielles pour améliorer les connaissances des stocks dont les données sont insuffisantes et obtenir une évaluation analytique complète.
- Aménagement de l'espace maritime : le plan d'action de la Commission sur l'aménagement de l'espace maritime établit une division des zones marines en « compartiments » fermés ce qui, selon plusieurs membres de l'industrie de la pêche, était simpliste dans sa conception compte tenu des interactions entre les utilisateurs et les activités maritimes.

6. Procédure de réforme de la PCP : rôle, fonctionnement et financement des futurs conseils consultatifs

- Situation du trilogue entre le parlement européen, le conseil et la Commission

Le président et le secrétariat ont rappelé que suite à une recommandation faite par la DG Evans lors d'une récente réunion de coordination avec les CCR, un courrier a été délivré en avril 2013 aux représentants des états membres et aux membres du comité de la pêche du PE, offrant une collaboration concernant les discussions d'information sur le rôle des conseils consultatifs en relation à la régionalisation et aux plans de gestion.

Le représentant de la DG MARE a déclaré qu'il s'agit d'une procédure en cours et il n'a pas pu fournir de renseignements supplémentaires car aucune position n'a été convenue pour l'instant.

- Questionnaire de la Commission au CCREOS – Plan d'action :

La DG MARE a soumis un questionnaire à chacun des CCR pour encourager un débat sur leur fonctionnement interne et les encourager à gérer certains thèmes spécifiques. Ce document a été téléchargé avant la réunion et peut toujours être consulté sur le site web du CCREOS⁶.

Les membres du comité exécutif estiment que les questions posées par la Commission dans son questionnaire sont mal conçues et indiquent un manque de connaissance du fonctionnement du CCREOS qui s'avère inquiétant et demande à être correctement traité.

ACTION : Un comité directeur du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales composé de son président, du/des vice-président/s, et de l'équipe du secrétariat organisera une vidéoconférence avec les agents de la DG MARE pour indiquer clairement leur objection au contenu du questionnaire et discuter des façons d'améliorer la communication entre le CCREOS et la Commission.

NOTE A POSTERIORI: Il a été remarqué par la Commission après de la réunion que les questions ne sont qu'un invitation au CCR EOS à réfléchir sur ses propres procédures de contrôle interne, afin de permettre lui donner des avis bien informés sur le fonctionnement de leur propre organisme. Le CCR EOS est libre pour répondre aux questionnaires ou pas ou pour les modifier. L'objection du CCR EOS à remplir ce questionnaire a été bien notée.

⁶ Lien direct au questionnaire soumis par la DG MARE au CCREOS en mars 2013:
www.nwwrac.org/admin/publication/upload/DG_MARE_Questionnaire_Action_Plan_NWWRAC_27March2013_EN.pdf

- Comment encourager la participation au CCREOS des ONG et autres groupes d'intérêt (1/3)?

Le président a invité les membres à réfléchir à la manière d'assurer une bonne participation des ONG et autres groupes d'intérêt au CCREOS. En réalité, bien que plusieurs ONG potentielles aient exprimé le désir de faire partie du CCREOS, seul un petit nombre d'ONG sont des membres actifs. Une aide financière sera recherchée auprès de la Commission pour aider à encourager les petites ONG qui ont des difficultés financières et de personnel à se joindre le CCREOS, en tenant compte du fait que la DG Evans a reconnu que le FEAMP pourrait servir à financer les frais d'adhésion de ces petites organisations.

Certains membres de l'industrie de la pêche ont estimé qu'il est regrettable qu'au cours des dernières années, de nombreuses ONG se sont dégagées du CCREOS et des forums où l'industrie est représentée non seulement au niveau européen mais également au niveau national.

Il a été convenu que le secrétariat, et les représentants de certaines ONG travailleront ensemble pour mettre au point une approche proactive et une « stratégie PR » pour rendre le travail des CCR plus attrayant pour les ONG.

ACTION :

Le secrétariat, Debbie Crockard (MCS-UK/SAR) et Kara Brydson (RSPB-Ecosse) ont élaboré une liste d'ONG possibles et mis en place les termes de référence en vue de mettre en place un comité directeur auquel seront confié les tâches telles que la production de courriers ou de documents d'information spécialement conçus pour les ONG afin d'encourager un travail de collaboration entre les pêcheurs et les ONG.

- Solution proposée

ACTION : IL a été convenu que selon les conclusions de la présidence irlandaise, un groupe d'étude du CCREOS, composé de 5 ou 6 membres et le secrétariat, produiront un document d'étude à ce sujet contenant des éléments de discussion (incluant les question de financement et d'administration) lors des prochaines réunions du CCREOS en juillet 2013. Ce document d'étude présentera une approche globale ainsi qu'un de plan de travail et des rapports provisoires, dans le but de soumettre une recommandation avant la fin de 2013.

7. Fin de la réunion

Le président, Bertie Armstrong, a remercié tous les participants de leur présence, le gouvernement basque et le BEC d'avoir accueilli les réunions du CCREOS et l'équipe d'interprètes pour leur excellent travail.

Le président a clôturé la réunion à 11h00

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		
PRÉNOM	NOM	ORGANISATION
Bertie	Armstrong	Président du CCREOS
Víctor	Badiola	OPPAO – CEPESCA
Jacques	Bigot	CFTC-ETF
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation
Luc	Corbisier	Stichting voor Duurzame Visserij Ontwikkeling
Debbie	Crockard	Seas at Risk
John	Crudden	European Anglers' Alliance – Rapporteur GT4
Bruno	Dachicourt	France Pêche Durable et Responsable
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation
Marc	Ghiglia	Président GA /Président honoraire du CCREOS
Hugo	González	ANASOL-ARVI
André	Gueguen	Comité National de Pêches Maritimes
Eduardo	Míguez	Association européenne des ports et criées
Sean	O'Donoghue	Kyllibegs Fishermen's Organisation
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South & West Fish PO
Jacques	Pichon	Association Nationale Organisations Producteurs
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary

OBSERVATEURS		
Richard	Brouzes	OPBN
Ramón	De la Figuera Morales	Ministerio Agricultura - Gobierno de España
Robert	Griffin	DG MARE –Commission européenne
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie – Président GT3
Colm	Lordan	Marine Institute – Coordinateur GEPETO
John	Lynch	Irish Fishermen’s Organisation
Laurent	Markovic	DG MARE –Commission européenne
Alan	McCulla	ANIFPO –Président GT4
Rémi	Méjécaze	DPMEM – Administration Française
Francis	O’Donnell	Irish Fish Producers’ Organisation
Norah	Parke	KFO
Jim	Portus	SWFPO –Vice-Président et Rapporteur GT3
Brendan	Price	Consultant Wildlife
Delphine	Roncin	CRPMEM Nord / Pas de Calais / Picardie
Jane	Sandell	Scottish Fishermen’s Organisation – Président GT1
Paul	Trebilcock	Cornish Fish PO – Rapporteur GT2
Hilde	Vanhaecke	ILVO

SECRÉTARIAT		
Michael	Keatinge	Directeur BIM/CCREOS
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif du CCREOS
Alexandre	Rodríguez	Assistant exécutif- Politique et Communications Rapporteur
Joanna	McGrath	Assistant exécutif– Administration et Finances